

IDENTIFICATION

Dossier # :1206690001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 25 610,68 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à Dunton Rainville, SENCRL, pour obtenir un accompagnement juridique dans le cadre du projet de réalisation de la maison de la culture Anjou

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Anjou adhère à l'objectif principal de la politique de développement culturel de la Ville de Montréal de faire de Montréal une métropole culturelle et déploie des efforts considérables en ressources pour mettre à niveau son offre de services culturelle. La Direction d'arrondissement désire amorcer et mettre en œuvre le processus qui permettra la construction d'une maison de la culture à Anjou. La présente résolution se base sur les conclusions du premier Plan d'action du Réseau Accès culture 2010-2014 de la Ville de Montréal indiquant un besoin criant au sein de l'arrondissement d'Anjou. Afin de conserver son attrait et augmenter son offre culturelle, Anjou se doit d'ajouter un équipement de diffusion culturelle de qualité professionnelle qui comportera les éléments suivants:

- Hall d'entrée et foyer
- Salle de spectacle et scène (350 spectateurs)
- Salle d'exposition
- Salle de médiation
- Espaces techniques et de services
- Bloc sanitaire
- Secteur administratif

Pour soutenir le réseau culturel de la Ville et offrir une desserte innovante, l'arrondissement a acquis un terrain au sein de son pôle civique et ce, dans l'optique de créer un quartier culturel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 12177 - Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 2867-7607 Québec inc., relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation du lot 1 114 430 du cadastre du Québec, à des fins d'aménagement d'une maison de la culture, d'une salle de spectacle et des espaces à des fins communautaires, pour la somme globale et finale de 2 700 000 \$ en capital, intérêt et frais dont 1 570 000 \$ restent à payer - Autoriser l'affectation des surplus pour un montant de 190 000 \$ afin de compléter le financement de cette acquisition

D3187300002 Payer l'indemnité provisionnelle d'une somme de 1 130 000 \$ à la propriétaire, 2867-7607 Québec inc., à la suite de l'expropriation du lot 1 114 430 du cadastre du Québec, tel que montré au plan C-7 Anjou.

CA17 12215 - Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un immeuble situé au 7751, boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué du lot 1 114 430 du cadastre du Québec, pour des fins publiques. N/Réf.: 31H12-005-3371-02 (affectation des surplus de 1 300 000 \$)

DESCRIPTION

L'arrondissement désire avoir recours aux services professionnels du cabinet d'avocats Dunton Rainville afin d'obtenir un accompagnement juridique dans le cadre du projet de réalisation de la Maison de la culture de l'arrondissement d'Anjou.

JUSTIFICATION

Le cabinet Dunton Rainville est reconnu pour son expertise et spécialisé dans le processus d'accompagnement de ce type de projet.

L'importance de la réalisation de ce projet ainsi que la complexité de ce dossier rendent indispensable le recours à une ressource externe. L'arrondissement a donc sollicité le cabinet Dunton Rainville pour obtenir une offre de service basée sur un taux horaire.

L'arrondissement estime le besoin à un maximum de 75 heures d'accompagnement.

En conséquence, nous recommandons l'autorisation de procéder à l'octroi d'un contrat de type banque d'heures, au cabinet Dunton Rainville, SENCRL pour obtenir un accompagnement juridique dans le cadre du projet de réalisation de la maison de la culture Anjou.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense liée à ce mandat sera assumée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement d'Anjou aspire aux meilleurs pratiques d'aménagement et de développement durable. À ce titre, l'arrondissement a réalisé une analyse d'accessibilité de la future maison de la culture pour les modes actifs et de transport collectif ainsi qu'un Plan local de déplacements pour l'ensemble de ses milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conséquences de ne pas réaliser le projet de maison de la culture dans l'arrondissement d'Anjou se traduisent par:

- Appauvrissement de la desserte de proximité dans le réseau culturel montréalais (problème d'arrimage avec les politiques et plans d'intervention de la Ville de Montréal);
- Impossibilité de présenter une offre culturelle diversifiée et innovante;
- Absence d'un lieu qui permettrait le rassemblement de toutes sortes de publics ou clientèles (enfants, adultes, touristes culturels ou troisième âge) et adaptés aux clientèle à mobilité réduite, vulnérables ou ayant des besoins particuliers;
- Difficulté de soutenir la population sur le plan de la diffusion culturelle professionnelle;
- Difficulté d'offrir des plateaux de diffusion adéquats aux artistes;
- Obstacles au développement de nouveaux services en phase avec une problématique citoyenne liée notamment au chômage, à la maturité et au décrochage scolaires, à l'immigration et au vieillissement de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514-493-8005

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-12

Jennifer POIRIER
Directrice

Tél :

Télécop. :

514-493-8047

514-493-8009